

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DAMVILLERS SPINCOURT

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 26 juin 2025

DEPARTEMENT
DE
LA MEUSE

Arrondissement
de
Verdun

CANTON
DE
BOULIGNY

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin à **20 H 00**

Le Conseil Communautaire étant assemblé en session ordinaire, à la salle des fêtes de DAMVILLERS, après convocation légale, en date du 18 juin 2025 sous la présidence de M. Jean-Marie MISSLER.

OBJET :

Toutes les Communes sont représentées sauf : Dombbras, Gouraincourt, Muzeray, Pillon, Rupt sur Othain, Ville Devant Chaumont, Wavrille.

**REVALORISATION DES TARIFS
DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET
DE LA RESTAURATION
SCOLAIRE À PARTIR DE
SEPTEMBRE 2025**

Nombre de Membres présents : **43/56**

Il a été, procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. Mme BALLIEU Gilberte ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**REVALORISATION DES TARIFS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET DE LA RESTAURATION
SCOLAIRE À PARTIR DE SEPTEMBRE 2025**

AFFAIRE N° 2025-06-26-04

Ces tarifs seront annexés au règlement périscolaire.

Vu l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales indiquant que l'organe délibérant d'une communauté de communes est seul habilité à la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,

Vu l'article L 5214-23 du code général des collectivités territoriales déterminant les recettes du budget d'une communauté de communes, constituées notamment par le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment les compétences scolaire et petite enfance,

Considérant l'étude présentée en séance,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

Valide les tarifs de la restauration scolaire comme indiqué ci-dessous.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte après sa transmission au représentant de l'Etat le **03/07/2025**

et sa publication ou notification en date du **03/07/2025**

Le Président informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de publication ou notification.

	Nouveau tarif
Inscription annuelle	5,00€ < QF 700 / 5,25€ < QF 701 à 1000
Inscription ponctuelle	5,50 € > QF 1001
Tarif 3 ^{ème} enfant*	- 50 %
Tarif 4 ^{ème} enfant*	1 €
Collégiens	4,25 €
Personnes extérieures/adultes	7,50 €

* Réduction applicables uniquement pour les enfants en primaire (maternelle et élémentaire).

↳ Enfants non-inscrits (arrivant spontanément) : doublement des tarifs.

Valide les tarifs de l'accueil périscolaire comme indiqué ci-dessous.

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN ET DU SOIR

		QF < 700 €	QF 701 à 1000 €	QF > 1000 €
Tarifs à compter du 1 ^{er} septembre 2025				
DAMVILLERS	Matin	1,65 €	1,80 €	1,95 €
	Soir	2,75 €	3,00 €	3,25 €
DOMMARY BARONCOURT	Matin	2,20 €	2,40 €	2,60 €
	Soir	2,75 €	3,00 €	3,25 €
SPINCOURT/ROUVROIS/ RPI BOIS BRULE	Matin	1,65 €	1,80 €	1,95 €
	Soir	3,30 €	3,60 €	3,90 €

↳ Enfants non-inscrits (arrivant spontanément au péricentre – non récupérés par les parents à l'arrêt du bus et ramenés au péricentre – non récupéré par les parents à la sortie de l'école) : doublement des tarifs.

↳ Retard sur l'heure de fin d'accueil : forfait de 15€/H (toute heure commencée est facturée).

ACCUEIL PERISCOLAIRE MERCREDIS RECREATIFS

Tous les sites	QF < 700 €	QF 701 à 1 000 €	QF > 1 000 €
Tarifs à compter du 1 ^{er} septembre 2025			
Journée complète 7H/19H (repas tiré du sac)	16,00 €	17,50 €	19,00 €

(Forfait d'une journée complète sans tarif pour les péricentres matin ou soir)

↳ Retard sur l'heure de fin d'accueil : forfait de 15€/H (toute heure commencée est facturée)

Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Voix pour : 43
Voix contre : 0
Abstention : 0



Fait et délibéré en séance
Ont signé au registre les Membres présents
Pour copie conforme le Président